



EN PRISE DIRECTE



POURQUOI JE SUIS DANS L'ACTION
JEUDI 9 FEVRIER 2012

Notre identité de salarié statutaire EDF GDF
L'amélioration de la CAMIEG et l'augmentation
des remboursements

L'augmentation de nos pensions

TOUS ENSEMBLE POUR REUSSIR !

IMPRIME PAR NOS SOINS
57 RUE BERTOT
25004 BESANCON CEDEX
DIRECTEUR DE PUBLICATION :
ALCANT CHERPÉ PRIX : 0,50
LXXX : 0294-2052

Notre identité de salarié statutaire EDF GDF

L'amélioration de la CAMIEG et l'augmentation des remboursements

L'augmentation de nos pensions

BESANCON : 14 H30, salle sous Médico à Besançon Bersot

PONTARLIER : 9H30, au district rue Mermoz

DOLE : 9H30, au district zone portuaire

LONS : 14H30, à l'agence EDF 90 rue Maréchal Juin

ST CLAUDE : RDV à 13H15 au district, départ pour Lons (covoiturage)

MOREZ : RDV à 13H15 au district, départ pour Lons (covoiturage)

CHAMPAGNOLE : RDV à 13H30 au district, départ pour Lons (covoiturage)

GRAY : RDV à 13H15 au district, départ pour Besançon (covoiturage)

MONTBELIARD : 10H00 à l'agence EDF rue Jacques Foillet

BELFORT : RDV 9h30 à l'agence départ pour Montbéliard (covoiturage)

VESOUL : RDV à 9h00 à l'agence départ pour Montbéliard (covoiturage)

TOUS ENSEMBLE POUR REUSSIR !



EDITO



Patrick IVANCE

2011, une année qui aura été fortement marquée par la crise économique et financière.

Une crise économique qui continue de faire des ravages et pour y remédier, partout le même refrain des gouvernements : « politique de rigueur », significatif de réductions des dettes publiques, avec comme conséquences directes, une pression sur les salaires et les pensions, la réduction des moyens pour les services publics, la continuité et l'approfondissement de la casse de la protection sociale, le durcissement des conditions de travail et de vie et bien d'autres aspects plus négatifs les uns que les autres.

Les dernières propositions d'action de la Cgt et les luttes qui se développent en Europe démontrent qu'il ne faut pas rester spectateur face à la dictature des marchés financiers et aux choix politiques qu'ils imposent aux différents gouvernements européens.

Partout en Europe, la « règle d'or » devient un leitmotiv des gouvernements pour préparer les consciences à la fatalité et aux sacrifices.

Alors qu'ils ne sont en rien responsables de la crise, les salariés, les retraités sont confrontés de plus en plus au « mal de vivre » et aux restrictions quotidiennes. Les plans Fillon - Sarkozy sont injustes et inéquitables. Ils pénalisent à nouveau les actifs et les retraités, ils sont inacceptables et ne peuvent qu'être rejetés.

Dernièrement l'Insee indique que les fonds propres des entreprises françaises s'élevaient en 2010 à l'équivalent de vingt et une années de budget de l'état. Les entreprises du CAC40 possèdent 170 milliards d'euros de trésorerie.

Depuis 2007, ce sont 11,4 milliards d'euros de cadeaux fiscaux fait aux plus riches.

En 2010, ce sont 210 milliards d'euros qui ont été versé aux actionnaires des entreprises non financières.

Pour ceux du CAC40, ils empochent 40 milliards d'euros sur les 80 milliards de bénéfices réalisés pour l'année 2010.

En ce qui concernent les IEG, EDF SA et GDF Suez en sont à annoncer leurs profits par trimestre, mais quand on leur pose la question des salaires et des pensions, les crocodiles du patronat des IEG pleurent sur la suppression de l'assiette réduite des cotisations sur les allocations familiales qui va leur coûter 280 millions d'euros, alors que c'est par milliards qu'ils ont déjà décidé de rémunérer les actionnaires sans attendre le résultat final de l'exercice 2011.

Oui, pour la société, l'emploi, les salaires, les pensions, la protection sociale, il y a besoin de sortir de la dictature des financiers et promouvoir un partage différent des richesses produites, en restituant le bénéfice à ceux qui les créent et non à ceux qui les exploitent.

En 2012, considérer que seule la consultation électorale va régler tous les problèmes serait une erreur.

Les solutions à la crise dépendent de réformes structurelles qui appellent l'intervention des salariés, des retraités.

Elles ne seront pas obtenues sans rapport de forces.

Au regard de cette situation, le Conseil National de l'UFR FNME CGT propose aux retraités des IEG de mener des actions en direction des pouvoirs publics ainsi qu'auprès des employeurs de la branche pour imposer une réelle prise en compte de leurs revendications.

Allons chercher notre du en construisant avec la Cgt une grande journée d'action le 9 février prochain, pour obtenir des négociations garantissant le pouvoir d'achat de chacun d'entre nous, par la prise en compte des 4 propositions formulées par notre UFR CGT.

Pour résumer la situation actuelle : « la règle d'or du libéralisme c'est faire payer les salariés, les retraités, les demandeurs d'emplois et la règle d'or du syndicalisme Cgt, c'est proposer et lutter ainsi que de se donner rendez-vous pour l'action le 9 février prochain, tout en permettant la syndicalisation du plus grand nombre pour faire de 2012 une année de succès revendicatifs.



JOURNEE D'ACTION DU JEUDI 9 FEVRIER 2012 DES RETRAITES EDF ET GDF



NOUS VOULONS RESTER AGENTS STATUTAIRES EDF GDF !

Depuis plusieurs années, les directions avec les pouvoirs publics font tout pour exclure les retraités de notre statut et ne veulent plus les considérer comme des Agents en inactivité de service. De plus en plus, l'ensemble des accès aux sites sont sécurisés et ont tout fait afin qu'aucun retraité ne puisse entrer dans les locaux. Même les accès aux Slvies sont de plus en plus difficiles.

Dernièrement, il a fallu toute la détermination de la CGT pour que les retraités puissent adhérer à la MUTIEG, toute l'énergie de la CGT pour que le passage (difficile!) à la CAMIEG puisse se faire pour les retraités. L'abandon complet de la participation des employeurs pour payer une partie de la mutuelle est très significative de cet état d'esprit.

Pour la CGT, cela est inadmissible !

Le jeudi 9 février, nous voulons rappeler à la direction que c'est grâce à tous les retraités que la réussite d'EDF et de GDF a été possible.

Jamais nous n'abandonnerons notre appartenance à nos établissements et tout particulièrement à notre statut national.

Nous souhaitons qu' EDF et GDF redeviennent des entreprises de service public et que nous puissions à nouveau être fiers de dire que nous appartenons à ces grandes entreprises et aussi que les accès, des retraités, à tous les sites soient facilités.

TOUS ENSEMBLE NOUS POUVONS LEUR IMPOSER DE RESTER AGENTS EDF ET GDF!





Agir pour une protection sociale de qualité

Cela est possible avec les 270 millions d'euros d'excédent de la CAMIEG

Au fil des années écoulées, le désengagement de la sécurité sociale a conduit les citoyens à supporter des restes à charge conséquents. Les mesures proposées par le gouvernement vont encore aggraver la situation. Depuis plus de quatre années de « galère » et de difficultés pour mettre en place la CAMIEG, la situation s'améliore grâce à l'action constante de la CGT.

Aujourd'hui, la CAMIEG dispose d'un excédent de 270 millions d'euros.

Avec l'action du 9 Février, les agents doivent exiger très rapidement :

- **Une amélioration des remboursements,**
- **Une pérennisation de la solidarité avec les collègues inactifs, les directions refusant de financer la part pour les inactifs,**
- **Exiger un budget de fonctionnement pour répondre plus rapidement et plus efficacement aux demandes des agents.**

Concernant la CSMR, c'est un véritable succès avec l'adhésion de 112 000 agents retraités et 50 millions d'euros de remboursements versés en 2011.

Pour 2012, afin d'équilibrer les comptes, la participation de la CCAS sera augmentée à 31 millions d'euros et totalement affectée aux retraités (rappel qu'en 2010 la participation aux suppléments de remboursements était de 18 millions d'euros) avec une augmentation de la participation des agents.

Cela nous appelle, encore plus, à utiliser les excédents de la CAMIEG.

Alors le 9 Février, exigeons des pouvoirs publics et des directions le déblocage de ces sommes.

Tous ensemble nous le pouvons, tous ensemble nous le devons !



A l'attention des veuves et veufs pris en charge par la CAMIEG, uniquement pour la partie complémentaire, les feuilles de soins doivent être adressées à la Caisse Primaire d'Assurance.

Pétition

Je m'engage et je soutiens les élus Cgt

- En première priorité pour de meilleurs remboursements du régime général de Sécurité Sociale
- En seconde priorité pour de meilleurs remboursements de la part complémentaire de la CAMIEG

NOM Prénom	CMCAS	Signatures

A envoyer par fax aux ministères de la santé et du budget : 01 40 56 72 05

1

Négociation d'un système complémentaire de revalorisation des pensions basé sur l'évolution du salaire moyen

Depuis plusieurs années, et à chaque congrès ou conférence nationale de l'UFR, nous revendiquons l'indexation des pensions (de toutes natures) sur la notion de salaire moyen dans la branche des IEG (et non sur le salaire national de base dont l'historique démontre que sur une période longue, sa stabilité est inférieure à l'indice officiel des prix).

Cette revendication est juste car elle permet aux pensionnés de consolider son appartenance à la branche des IEG (octroyée structurellement par l'article 1 du Statut National) et de bénéficier naturellement des effets de croissance et de développement des activités énergétiques auxquelles ils ont contribué durant leurs carrières.

Si depuis 2008, l'évolution des pensions dans les IEG est fixée par le gouvernement, au même titre que le régime d'assurance vieillesse (CNAV), cette évolution reposait exclusivement sur l'indice des prix et sur le bon vouloir du gouvernement. La CNIIEG reporte vers les pensions des IEG cette revalorisation le 1^{er} avril.

Complémentairement, nous proposons la mise en place d'un mécanisme d'ajustement de l'évolution des pensions, négociée dans la branche des IEG chaque année en mars ou avril, qui permettrait d'intégrer la notion de salaire moyen dans les IEG selon l'exemple suivant :

Année N Augmentation générale de la CNAV, au 1^{er} avril = 1,5 %
 Evolution du salaire moyen dans la branche = 2,3 %

Le mécanisme consiste à compléter la revalorisation générale par une majoration supplémentaire de 0,8% (2,3 - 1,5) qui sera répartie au 1^{er} avril de chaque année.

2

Ajouts de points coefficients et des échelons d'ancienneté 11 et 12

Partant du principe de l'indivisibilité entre le personnel actif et pensionnés et de l'universalité de la grille salariale applicable à tous, il n'y a pas lieu de différencier la valeur des coefficients (en fait des niveaux de rémunération) entre actifs et pensionnés. Or, avec l'accord de janvier 2008, un dispositif d'ajout de points coefficients a été octroyé aux agents actifs de 2008 à 2016, sans la moindre application pour les retraités alors que le coefficient est attaché à la qualification et à l'expérience professionnelle. Il n'y a pas de raison que le coefficient des retraités soit inférieur en valeur à celui des actifs pour les mêmes niveaux de responsabilité exercés.

Nous revendiquons par conséquent sa pleine application aux pensionnés.

Il en est de même pour la modification introduite avec la création des deux échelons d'ancienneté 11 et 12 qui doivent se reporter sur les retraités ayant validé le nombre d'années de service nécessaire pour atteindre ces deux échelons dont la valeur est de 1,315 pour l'échelon 11 (pour 30 années d'ancienneté) et de 1,33 pour l'échelon 12 (pour 34 ans d'ancienneté) et 2,645 pour ceux qui ont 34 ans d'ancienneté et plus.

Tableau d'ajout de points coefficients

	01/01/2008	01/01/2010	01/01/2012	01/01/2014	01/01/2016
NR 30 à 115 inclus	+ 0,4 %	+ 0,6 %	+ 0,8 %	+ 1 %	+ 1,2 %
NR 120 à 155 inclus	+ 0,5 %	+ 0,75 %	+ 1 %	+ 1,25 %	+ 1,5 %
NR 160 à 235 inclus	+ 0,6 %	+ 0,9 %	+ 1,2 %	+ 1,5 %	+ 1,8 %
NR 240 et au-delà	+ 0,8 %	+ 1,2 %	+ 1,6 %	+ 2 %	+ 2,4 %

3

Relèvement des minima de pensions

L'accord de 2008 avait précisé les nouvelles conditions de fixation des minima de pensions selon les trois valeurs suivantes :

- 800 euros bruts mensuels pour 15 ans de service ;
- 900 euros bruts mensuels pour 30 ans de service ;
- 1 000 euros bruts mensuels pour 35 ans de service.

Nous revendiquons le relèvement de ces minima en intégrant les 300 euros supplémentaires mensuels pour tous pour passer à 1 100, 1 200 et 1 300 euros minimum.

Par ailleurs, notre revendication sur les pensions de réversion est d'avoir un taux de 70 % au lieu de 50 ou 54 % (sans conditions de réserves) en vigueur au sein des IEG.

4

Octroi d'une prime de 600 euros pour tous les pensionnés

Cette prime se justifie pour les situations exceptionnelles affichées par les entreprises du secteur énergétique, et particulièrement EDF et GDF Suez, qui se singularisent en se plaçant en permanence en haut du classement du CAC 40 en termes de profits réalisés.

Jusqu'en 2008, les retraités et pensionnés se voyaient gratifiés d'une prime de 122 ou 84 euros (contrepartie de l'intéressement versé aux salariés). Les montants de l'intéressement ont quasiment doublé pour les actifs et les retraités sont laissés pour compte. Cette prime de 600 euros est totalement justifiée et elle ne coûterait que 90 millions d'euros, soit 0,018 % des profits réalisés par EDF et GDF Suez au 1^{er} semestre 2011.

Envoi massif de courriers et pétitions de l'association « Sauvegarde retraites » concernant notre régime de retraite

Depuis quelques semaines, une association « neutre » envoie à des millions de retraités un courrier (pour ceux qui le souhaitent nous pouvons vous envoyer une copie du courrier) pour dénoncer nos avantages retraites exorbitants et deux pétitions qui sont à retourner au président de la république et au président de la caisse nationale des retraités afin de dénoncer cet état de fait.

Premièrement, nous sommes surpris que cette association ne soit pas intervenue dans les débats lorsque, tous les salariés, qu'ils soient du privé ou du public, ont vu leurs prestations réduites, le départ en retraite retardé, l'augmentation en nombre des trimestres pour obtenir une retraite complète, etc. Si vraiment il fallait envoyer une pétition c'est certainement à ce moment là qu'il fallait le faire.

Deuxièmement, concernant notre régime de retraite, de la branche des IEG, **nous ne coûtons rien au régime général, bien au contraire, nous avons apporté des centaines de millions d'euros pendant de nombreuses années!!!**

Notre régime est adossé aux régimes de droits communs depuis 2005. Les calculs sont effectués chaque année, et dans les entreprises après avoir versées une première soulte de 3,060 milliards d'euros, elles versent chaque année une nouvelle somme, prévue pendant 20 ans, de 287 millions à l'origine et de 320 millions d'euros en 2011(augmentation liée à l'inflation).

Le « projet » de rapport de la cour des comptes, auquel fait référence nos directeurs, ne fait état que des soultes annuelles, sans prendre en compte la soulte initiale. Il est vrai que d'oublier 3,060 milliards d'euros n'est pas une paille. Dans son rapport de 2010, la caisse du régime général fait état d'un trop perçu de 63,1 millions d'euros en défaveur de notre régime. Nous rappelons en plus que nous exercerons notre solidarité envers les autres régimes et qu'en 2010 nous avons versé 150 millions d'euros afin de combler les déficits des autres régimes.

Depuis 2005, les cotisations des agents actifs d'EDF et GDF sont les mêmes que les agents du privé.

Pour les agents qui partent à 55 ans, ce n'est absolument pas les autres régimes qui paient, mais c'est intégralement notre régime particulier jusqu'à 60 ans et malheureusement 62 ans demain.

En effet, ces droits spécifiques sont payés par les employeurs de notre branche (essentiellement EDF et GDF) et apparaissent sur la facture des usagers avec la fameuse CTA (contribution tarifaire d'acheminement).

Cette CTA, a été mise sans aucune augmentation des tarifs et nous rappelons qu'avec des salariés ultra protégés, avec des avantages retraités exorbitants **nous avons encore l'électricité la moins chère d'Europe.**

Alors oui, nous devons nous battre pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités, du privé comme du public, la CGT s'y emploie régulièrement et aujourd'hui nous avons la fierté d'avoir une majorité de salariés syndiqué à la CGT et un taux de syndicalisation important ce qui démontre que nous défendons plutôt bien les agents.

L'association « sauvegarde retraités » devrait rassembler l'ensemble des retraités plutôt que de les diviser.

Mais peut-être n'ont-ils pas les mêmes intérêts que nous !

Christophe LIME

LA CGT SIGNE UN ACCORD SUR LE RENFORCEMENT ET L'AMELIORATION DE L'ASTREINTE DEPANNAGE RESEAU ELECTRICITE A ERDF ALSACE/FRANCHE-COMTE



Après plusieurs mois de discussions et de négociations, un accord sur l'évolution du dispositif d'astreinte de l'Unité Réseau Electricité Alsace/Franche-Comté était soumis à signature des Organisations Syndicales.

L'accord soumis à signature est en rupture totale avec la politique mise en œuvre au sein de la distribution, puis à ERDF, depuis de nombreuses années.

Cette politique a amené à la suppression de 14 000 emplois de distributeurs en 10 ans et à une dégradation

importante du Service Public de la distribution.

Dégradation reprise par la FNCCR pour tenter de remettre en cause le système concessionnaire tel qu'on le connaît aujourd'hui en France.

La CGT a sans cesse dénoncé cette politique suicidaire et l'a combattue, avec le Personnel, et tout particulièrement lors du conflit du Printemps de l'Energie, en 2009, où nous avons gagné l'arrêt de l'externalisation de l'astreinte, dernier rempart à franchir pour continuer à

supprimer massivement des emplois à ERDF.

Sans cette lutte, l'accord d'Alsace/Franche-Comté n'existerait vraisemblablement pas ! Comme ceux signés dans les autres Unité Réseau Electricité.

Le Personnel doit être fier de la bataille menée depuis 3 ans, et aujourd'hui, ils en récoltent les fruits !

Même si ces accords ne reprennent pas l'intégralité des revendications du Personnel, ils s'inscrivent dans une toute autre logique.

Alors que la tempête Joachim traversait notre région, la CGT signait l'accord sur l'Organisation de l'Astreinte sur l'Unité Réseau Electricité Alsace/Franche-Comté (le 16/12/11). Tout un symbole !

Au total, ce sont 54 Agents, dont 27 supplémentaires qui vont intégrer l'Unité Réseau Electricité Alsace/Franche-Comté, accompagnés de moyens matériels supplémentaires.

Pour la seule Franche-Comté, ce sont 19 Agents supplémentaires qui vont venir renforcer le dispositif d'astreinte et 9 tours d'astreinte supplémentaires sont créés par semaine, dont 3 tours d'astreinte moyens lourds et dépannage lignes 20 000 volts assurés par les équipes de Travaux Sous Tension 20 000 volts.

En détail :

- 4 emplois supplémentaires à Champagnole,
- 4 emplois supplémentaires à Gray,
- 4 emplois supplémentaires à Vesoul,
- 4 emplois supplémentaires au Russey,
- 1 emploi supplémentaire équipe Travaux Sous Tension 20 000 volts (TST HTA) à Besançon,
- 1 emploi supplémentaire équipe TST HTA à Montbéliard,
- 1 emploi supplémentaire équipe TST HTA à Lons le Saunier.

Cet accord prévoit aussi l'anticipation à 2 ans du remplacement des Agents d'astreinte partant en retraite ainsi que la réinternalisation d'activités confiées aux entreprises privées.

A ce jour, nationalement, ce sont 250 emplois nouveaux créés, qui se traduiront par des embauches sèches !

Mais la bataille a également permis d'obtenir un plus important, en termes de salaires, pour tous les Agents montant l'astreinte électricité et gaz.

L'indemnité de Zone d'Habitat d'Astreinte est multipliée par 4 pour les Agents assurant l'astreinte électricité et par 5 pour ceux qui assurent l'astreinte gaz.

Cela représente un complément de plus de 760 euros par an pour les Agents d'astreinte électricité et de plus de 1010 euros par an pour les Agents d'astreinte gaz !

Enfin, depuis de nombreuses années, le Personnel revendique l'intégration de

l'indemnité d'astreinte dans le calcul de la retraite.

Les Directions nationales d'ERDF et de GRDF proposent un accord d'entreprise allant dans ce sens.

Cet accord prévoit un régime additionnel de retraite financé exclusivement par les Directions.

A titre d'exemple, les Agents nouvellement embauchés ayant monté l'astreinte pendant 20 ans verront leur pension de retraite complétée par une rente de 700 euros par an sans avoir à supporter la moindre cotisation.

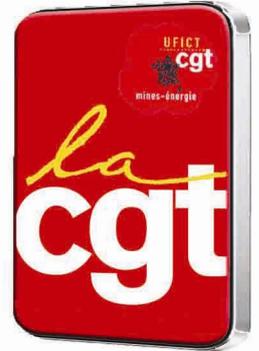
Sous certaines conditions, les Agents ayant monté l'astreinte et qui partent à la

retraite dans les 4 ans à venir, toucheront au minimum 3900 euros de primes.

Tous ces acquis sont importants. La preuve est une nouvelle fois faite que la mobilisation du Personnel avec la CGT paie.

Une nouvelle fois, la preuve est faite de la place incontournable qu'occupe la CGT dans nos Entreprises, et ce, grâce à ses milliers d'adhérents.

Marc PAUTOT



*Pour aller
encore plus loin,
j'adhère à la
CGT !*



Pour aller encore plus loin, j'adhère à la CGT !

Je souhaite rejoindre la CGT :

**BULLETIN D'ADHESION OU DE CONTACT AVEC LES SYNDICATS CGT
DE BESANCON AU 03.81.83.83.83 OU MONTBELIARD AU 03.81.90.62.81**

NOM : **Prénom :**

Adresse :

- Je souhaite adhérer à la section C.G.T, des Agents en Inactivité d'E.D.F. - G.D.F.
- Je souhaite rencontrer un délégué C.G.T, afin de débattre.

Le 16 janvier 2012

l'antenne CMCAS de Besançon a déménagé



Installée depuis plus de 50 ans faubourg de Tarragnoz, la CMCAS, devenue une antenne depuis la fusion des deux CMCAS de Franche Comté, quittera le site pour prendre ses quartiers à Palente, dans les locaux des anciens garages du Fort Benoit.

Depuis longtemps déjà, nous savions que les entreprises avaient en projet de vendre le bâtiment Faubourg de Taragnoz et nous en avons eu confirmation lorsque le bail a été dénoncé au 31 décembre 2010. Dès lors des discussions se sont engagées avec les directions pour trouver un nouvel accueil aux bénéficiaires, des bureaux pour le personnel, pour les élus et une salle de réunion.

Après de longues négociations menées par les administrateurs CGT, la direction a répondu à leurs exigences : que la CMCAS soit près du personnel (ce que nous avons pas à Taragnoz), dans des locaux suffisamment grand et que les élus soit avec le personnel de la CMCAS.

Nouveau : Des permanences dans les Slvies

Les administrateurs CGT de la CMCAS de Franche Comté ont décidé la tenue de permanences dans les SLVies, au plus près des bénéficiaires, assurées par les agents d'accueil de votre CMCAS.

Ainsi vous pourrez rencontrer prochainement Alain Gillon à Lons ou à Champagnole ainsi que Delphine Cardot ou Fabien Chauvelot (Hervé Fantini part en retraite) à Vesoul ou au Charmontet.

Ils seront parfois accompagnés d'Yvette Leroye, correspondante locale Satec, en charge de vos contrats d'assurances CCAS.

Nous vous invitons à les rencontrer pour toutes les questions qui touchent aux vacances, aux assurances, aux diverses activités proposées par la CMCAS ou votre SLV, aux différentes aides de l'action sanitaire et sociale et à MUTIEG.

Jeudi 2 février 2012

Jeudi 1er mars 2012

(présence SATEC)

Jeudi 5 avril 2012

Vesoul

Bureau slvie erdf grdf

14 quai Barbier VESOUL

De 9h à 12h30

Jeudi 9 février 2012

(présence SATEC)

Jeudi 8 mars 2012

Jeudi 12 avril 2012

(présence SATEC)

Jeudi 10 mai 2012

Jeudi 14 juin 2012

Charmontet
Montbéliard

Bureau slvie erdf grdf

Rue Beau de Rochas Montbéliard

De 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Lundi 6 février 2012

Lundi 2 avril 2012

(présence SATEC)

Lundi 4 juin 2012

(présence SATEC)

Lons

Bureau slvie erdf grdf

90 place Mchal Juin Lons le Saunier

De 14h à 17h

Lundi 5 mars 2012

(présence SATEC)

Lundi 14 mai 2012

Lundi 2 juillet 2012

(présence SATEC)

Champagnole

Bureau slvie erdf grdf

11 avenue Jean Jaurès Champagnole

De 14h à 17h

Après quelques mois nous ferons le retour d'expérience sur ces permanences de proximité. Nous évaluerons la fréquentation, les questions posés..... pour aller vers un éventuel élargissement aux autres SLV.

Création d'un comité d'histoire syndicale et sociale des syndicats des IEG DE Franche-comté

Actuellement, un collectif de retraités s'est constitué, sous la responsabilité du syndicat, afin de mettre en œuvre un plan de travail : collecter, rechercher, transmettre notre patrimoine de luttes, d'acquis sociaux, de réflexions collectives pour donner au syndicalisme la place qui lui revient et montrer que l'engagement syndical dans l'entreprise permet de grandes avancées sociales. L'objectif étant de réaliser à partir de l'avancée de ce grand collectage, une exposition, une plaquette et un film, sur notre histoire syndicale et sociale pour la prochaine Assemblée Générale d'octobre 2012, qui s'annonce comme un temps fort cette année.

• COLLECTER, RASSEMBLER :

Nous souhaitons collecter et rassembler tous les documents sonores, visuels, des témoignages, photographies, tracts, affiches, films, diapositives, lettres, journaux, brochures, comptes rendus, etc.

• RECHERCHER :

Nous souhaitons rechercher les faits, les événements manquants de notre histoire afin de renforcer nos repères revendicatifs, fixer dans la durée l'activité syndicale des retraités, donner du sens aux actions que nous menons afin de développer, pérenniser et renforcer la place du syndicalisme dans notre quotidien.

Nous souhaitons porter un éclairage sur nos valeurs tout en pointant les repères dans le temps et l'espace.

• TRANSMETTRE :

Nous souhaitons transmettre le travail militant, bien sûr pour les jeunes générations, mais pas seulement, qui dans la continuité de nos engagements pourraient développer notre volonté de défendre ce qui fût et est encore une immense aspiration à vivre mieux et dans la dignité.

Nous savons tous que faire vivre l'histoire par notre mémoire collective permet de mieux comprendre nos actions et faire partager à notre entourage nos aspirations et notre avenir.



Pour cela, il est nécessaire que vous nous transmettiez « vos archives », lors de nos visites, réunions, contacts, remises de cartes syndicales ou des timbres, etc.

Si vous souhaitez rejoindre ce collectif, nous faire part de suggestions, témoigner ou nous transmettre de la documentation n'hésitez pas à contacter le syndicat au 03 81 83 83 83 Ou Alain PHILIPPE par téléphone au 07 86 33 18 86 ,
ou par mail : cangyan@orange.fr.

Vous serez régulièrement informé par ce bulletin de l'avancé de nos recherches et des temps forts.